

Société Philodélique Vaclusienne

Bulletin N° 1. Juin 1924.

Notre petit bulletin est créé !

Pour ses débuts, il se présente à vous sous une forme bien modeste.

Vous lui ferez néanmoins bon accueil, car vous reconnaîtrez qu'il sera un lien fort utile entre nous, et vous souhaiterez que sa prospérité s'accroisse de pair avec celle de notre Société -

Modifications aux Statuts.

Réunis en assemblée générale ordinaire le 10 Février 1924, et en assemblée générale extraordinaire le 18 Mai 1924, les membres présents ont à l'unanimité adopté les modifications suivantes aux statuts et au règlement intérieur :

Statuts :

Cotisation. Vu l'augmentation des taxes postales, des frais d'assurance, etc. etc. l'article 7 § 1 est modifié comme suit :

« La cotisation annuelle est fixée à 10 francs »

Le supplément de cotisation pour 1924 sera porté au compte des Sociétaires du deuxième trimestre Administration. - Vu le nombre toujours croissant des carnets mis en circulation, un deuxième trésorier devient nécessaire l'article 8 § 2 est ainsi modifié :

« Un Président, un Vice Président, un Secrétaire, deux Trésoriers, etc. etc... »

La première partie du § 5 est redressée ainsi :
« Le Secrétaire est chargé des fonctions de directeur »

« des échangés; pour ses soins la Société lui reconnaît
« un droit de préemption gratuite sur les carnets - »

Une légère augmentation de la retenue sur les
carnets est votée à l'unanimité, et la suite du § 5
devient le § 6 libellé comme suit =

« La Société perçoit 1% sur la valeur de
« chaque carnet, le minimum de perception est
« fixé à 0,50 c. » La suite du § est annulée -

Règlement Intérieur =

Le § suivant est ajouté à l'article 10 =

« Les Sociétaires doivent obligatoirement faire
« parvenir au Secrétaire un avis de passage qu'ils
« trouveront dans les envois - »

Il est indiqué qu'une carte postale illustrée
portant seulement comme indication le numéro
de l'envoi et le numéro d'ordre du Sociétaire suffit,
et qu'elle est admise par le Service des postes affranchie à 0,15

Il est rappelé à M. M. les Sociétaires que les
envois doivent être expédiés sous plis recommandés
soigneusement enveloppés dans un papier suffisamment
fortissant, ficelés et cachetés à la cire -

Voeux -

L'Assemblée Générale du 13 Mai a émis
les voeux suivants -

Les marchands de timbres ne seront
plus admis dans la Société - Les membres actifs
cesseront d'en faire partie le 31 Décembre, mais
ne recevront plus d'envois dès maintenant -

Il sera tiré deux tombolas par an - Tous
les Sociétaires participeront à l'une, l'autre sera
réservée aux membres qui assistent aux réunions
mensuelles, auxquels un billet sera remis chaque
fois comme cachet de présence -

Pour les lots, il est fait appel à la générosité
des Sociétaires - Le conseil d'administration pourra
de son côté, et suivant l'état de la caisse, réunir

quelques lots, par prélèvements sur les carnets des Sociétaires, après circulation.

Il sera également organisé des ventes aux enchères entre Sociétaires. Elles pourront avoir lieu après chaque réunion mensuelle.

À chaque réunion, il sera proposé un sujet d'étude sur un sujet philatélique à traiter à la réunion suivante. Tous les Sociétaires sont priés d'apporter leurs observations personnelles, fruit de leur expérience.

Il est décidé la création d'un petit bulletin destiné à devenir mensuel, et qui assurera plus de liaison entre les Sociétaires.

Petites Annonces.

Sous cette rubrique seront insérées les offres et les demandes adressées par M. M. les Sociétaires. - Prix minimum et forfaitaire à fixer par le Secrétaire et ne pouvant excéder le 5 % de l'offre ou de la demande.

Par engagement spécial, M. B. Polès s'est engagé à livrer aux Sociétaires, par l'intermédiaire du Secrétaire, toutes les nouveautés France et colonies Françaises paraissant à Paris, dès leur parution, au prix facial majoré de 5 % - Les Sociétaires qui désireraient souscrire, à ce contrat voudront bien adresser leur demande au Secrétaire en y faisant une provision prévue de 30 fr.

Conseils aux Sociétaires

Ces conseils sont le résumé des avis paraissant périodiquement dans les comptes rendus des Sociétés philatéliques. Leur observation facilitera beaucoup la tâche de nos dévoués Secrétaire et trésoriers. Nos chers collègues sont instamment priés de s'y conformer :

Apporter le plus grand soin possible dans la confection des carnets, en n'y admettant que des timbres propres, dépourvus de tout reste de papier; Signaler ostensiblement les timbres ayant un léger défaut, leur état neuf ou oblitéré; éliminer tous ceux qui ne peuvent figurer dans une collection bien tenue.

Classer les timbres par ordre alphabétique de pays, et indiquer pour faciliter les recherches les noms des pays et le N° au catalogue West & C. Ne pas mettre plus de timbres qu'il n'y a de cases. Les timbres en série ont peu de chance de succès. Ne pas mettre plus de deux ou trois timbres semblables, sauf pour les nouveautés et les timbres intéressants.

Une cote très modérée est recommandée dans l'intérêt des vendeurs et dans celui de la Société. Ceux qui ne font qu'une trop faible réduction n'ont que des bénéfices insignifiants, d'où une perte pour eux et pour la Société.

Les Sociétaires auront satisfaction de la peine qu'ils auront prise dans la confection de leurs carnets, car les carnets ainsi composés seront examinés de préférence et avec plus d'attention par leurs collègues. Une bonne présentation des timbres est de beaucoup pour aider au meilleur résultat des probations.

- Substitutions -

De tous temps la substitution a été la plaie des sociétés philatéliques.

Créé par des camarades et pour des camarades, nous avions espéré que notre Société serait exempte de ce fléau.

Il n'en est malheureusement pas ainsi, et depuis pas mal de temps, nous nous sommes aperçus qu'un mariage faisant

des coupes dans les carnets de ses camarades

Le Conseil d'administration a pris toutes les mesures utiles pour parvenir à découvrir le coupable, et, d'accord avec tous les Sociétaires et aidé par eux, il est absolument décidé, dès qu'il sera connu, à intenter contre lui toutes les poursuites judiciaires utiles.

En attendant, et afin d'éviter autant que possible toute substitution, il est recommandé aux Sociétaires, de se conformer strictement aux conseils ci-après :

Gruffer les timbres au verso avec une empreinte de contrôle personnelle. Reproduire cette empreinte et dans la case où sont inscrites les désignations au dessus du timbre, et aussi à cheval sur la charnière l'attachant au carnet.

ou mieux : utiliser des carnets dont les feuilles sont perforées pour permettre l'apposition au verso des timbres des cachets de garantie. A la réception des carnets, les Sociétaires peuvent ainsi d'un rapide coup d'œil, s'assurer que tous les timbres sont bien marqués du sceau du propriétaire. Sous peine d'engager leur responsabilité, les Sociétaires devront signaler — comme pour les cas troussés vides — tous les timbres ne comportant plus la marque de garantie.

Cependant, la responsabilité du Sociétaire ne peut être engagée, que si le carnet remplit toutes les conditions suivantes : — Que les timbres soient marqués au verso par l'une des deux manières indiquées ci-dessus. — Que la marque du propriétaire soit nettement indiquée en tête du carnet, lorsque tous les timbres sont contremarqués ou au dessus de chaque timbre pour les isolés. — Que la désignation du pays, du N^o du catalogue l'état neuf ou usé soient portés au dessus de la case de chaque timbre.

Ces messieurs les sociétaires sont également invités à ne pas laisser les carnets à la disposition de leur entourage - Ils s'écriront ainsi des surprises désagréables que nous signalons plusieurs sociètes comme s'étant produites parmi leurs propres membres -

Protestation

(Séant 11, rue St Philippe, Nice) -

Les membres de la Société Philatélique Française, réunis en assemblée générale le 18 Mai 1934, après avoir pris connaissance des divers articles de serrane publiés dans l'écho de la Embrologie, tels que : La bonne affaire - Levant Français - etc. - etc. -

Indignés qu'une telle façon de procéder de la part de certains marchands de timbres, ne soit pas réprimée d'une manière efficace par les tribunaux publics - pensant qu'elle nuit au commerce français et aux si nombreux philatélistes -

Protestent contre la trop grande indulgence accordée par les tribunaux aux auteurs de ces falsifications et de ces tirages clandestins -

Décident que la présente protestation sera adressée à la Fédération Philatélique de France, dans le but de la remerciai de ses efforts pour mettre fin à ce genre scandale et l'encourager à perséverer dans la lutte contre les faussaires et les trafiquants -

N^{os} d'ordre - Noms - Adresses - Spécialités de M. M. les Sociétaires -

1 Année

2 Guignon

avocat, 15 Place du Palais, Avignon

Imprimeur, 55 Rue des Fourbus eus, Avignon

France & Colonies

3 Grandvaux
 4 Montenet
 5 Gralhorn
 6 Atger
 7 G. v. v. v.
 8 Gousssein
 9 G. v. v. v.
 10 Fabre
 11 Boudelou
 12 M. v. v. v.
 13 Evygan
 14 G. v. v. v.
 15 Romp Louis
 16 G. v. v. v.
 17 Cassistroy
 18 Schwanig
 19 Comm. Verdlet
 20 Colaud Boyer
 21 G. v. v. v.
 22 Comm. Vélare
 23 Bonny
 24 G. v. v. v.
 25 G. v. v. v.
 26 K. v. v. v.
 27 Baron Leroy

Lieut. - au 97^e R. I.
 Capitaine au 141^e R. I.
 Rédacteur - 8 Rue de la Mousse, Avignon
 Préfectoral - Avignon
 Décédé
 11 Rue du Collège de la Croix, Avignon
 Villa Suzanne, Kasbi du Mont-fauvet, Avignon
 45 Boul. des Villas
 57 Rue Philonarde
 9 Rue France
 Domaine des Brécheux Arles
 18 Rue Cournot Avignon
 2, Boul. St-Ruff. Paris
 Lieut. - au 141^e R. I.
 Carleu - Rue des trois Fontons Avignon
 1 Rue St Thomas d'Acquin
 St-Etienne des Grés - Bou Rd
 Institutleur - Bonniery, Vancluse
 Recruteur d'Arneeey, H^e Savoie
 Chateaux de Montcaud, près Combes Gard
 Recruteur de l'émigration au 1^{er} Ford, Meuse
 20 Rue Philonarde, Avignon
 Chateau Fortia, Chateau Vaufray des Sapins Vancluse

France & grec
 France & colons (dit p 3)
 Portugal & colons
 France et colons
 France & colons
 G. v. v. v. & Col. v.
 G. v. v. v. et Col. v.
 Europe et colons p 23

2 8	Bouterin	141 B ^d de la République, Marseille	
2 9	Mlle Roger	Villa S ^t . Simon, Villeneuve les Avignon, Gard	
3 0	Valary	5 Place des trois Piles, Avignon	
3 1	Establet ant ^e	Château neuf des Sapins, Vancluse	
3 2	Bighione 7 th	Faubourg Montoyes, Carles	
3 3	Vadon	Ministerie S ^t . Paul, Pont de Craux, Carles	
3 4	Boze	Décédé	
3 5	Andrbert	125 B ^d National, Marseille	
3 6	Chermes	Pharmacie, Nyons - Drome	
3 7	Péclarides	Maire de Grams, B. du Rh.	
3 8	E. Duvrand	30 B ^d de Essé, Carlon	
3 9	Ch. Cemilleux	Gare de Sorques - Vancluse	
4 0	Havtematte	Capitaine du Génie	
4 1	Ch. Costelin	Assurances - Paris - Vancluse	
4 2	Hootear	3 avenue Stoker, Sedan Ardennes	
4 3	Cégant	Petit cours, Roquemaure	
4 4	Chabal	24 Rue des Marchands, Avignon	
4 5	D ^e Voisin	15 Rue Séguier, Paris 6 ^{me}	
4 6	G. Fauré	Enlèves postes - Noosane 4 Cours From Fugot Marseille	
4 7	Fozest	Domaine S ^t . Joseph, Bernes Vancluse	
4 8	E. Ribois	2 Rue de la Fraternité, Carlon	
4 9	R. Rinek	49 Rue de la République, Avignon	
5 0	R. de Vaux	Villa Magali - Stadelle - Montelmar	
5 1	R. Woesteland	1/0 directeur, Banque de la Vallée du Rhone, Avignon	
5 2	A. Deraboune	20 bis Rue Guillaume Puy, Avignon	

France et Colonies

Gyne, Angère et Colonies p. 13

France et Colonies